

Règlements Sportifs de Tir à l'Arc Sport Adapté



Règlements applicables jusqu'au 31/08/2017

Règlements Sportifs Tir à l'Arc

Sommaire

Article 1 : classification.....1

- A. Les catégories d'âge
- B. Les divisions et niveaux
- C. Les arcs utilisés
- D. Distances et blasons
- E. Les épreuves par divisions

Article 2 : déroulement de la compétition en salle.....2

- A. Les 3 divisions
- B. Le classement
- C. Le règlement de tir

Article 3 : arbitrage.....8

- A. L'arbitre
- B. Les marqueurs
- C. Le directeur des tirs
- D. Points à contrôler
- E. Réclamation appels et litiges

Article 4 : organisation matérielle.....9

Aménagement de la salle pour une compétition officielle

Article 5 : présentation du matériel de tir.....10

- A. Arc classique
- B. Arc à poulies

Article 6 : championnats de France **12**

- A. Inscription
- B. Catégories d'âge
- C. Les résultats
- D. Records de France
- E. Blasons utilisés
- F. Cérémonie des récompenses
- G. Rôle du DSF lors des championnats de France

Article 7 : annexe **18**

Disposition des blasons

Article 1 : Le TIR en salle FFSA

A. LES CATÉGORIES D'ÂGE OFFICIELLES

Les archers seront inscrits dans les trois divisions en fonction de :

- leur sexe (masculin et féminin)
- leur catégorie d'âge. Le tableau ci-dessous est à retenir pour la durée de validité de ce règlement.

CATÉGORIES OUVERTES AUX CHPTS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX							
CATÉGORIES OUVERTES AUX CHPTS de FRANCE							
ANNÉE	Benjamin (e)	Minime	Cadet (e)	Junior	Senior	Vétéran (e)	super-vétéran
Période de référence	né (e) en	né (e) en	né (e) en	né (e) en	né (e) en	né (e) en	né (e) en
2013-2014	2001-2002	1999-2000	1997-1998	1995-1996	1964-1994	1953-1963	1952 et avant
2014-2015	2002-2003	2000-2001	1998-1999	1996-1997	1965-1995	1954-1964	1953 et avant
2015-2016	2003-2004	2001-2002	1999-2000	1997-1998	1966-1996	1955-1965	1954 et avant
2016-2017	2004-2005	2002-2003	2000-2001	1994-1995	1967-1997	1956-1966	1955 et avant

IMPORTANT: Pour les Championnats de France le simple surclassement de Minime à Cadet est autorisé à condition de réaliser les minimas du surclassement concerné.

	Benjamins/Minimes Arcs Classiques	Cadets à super- Vétéran Arcs Classiques	Cadets à Vétéran Arcs à Poulies
D1-18M	80 cm, 10 zones	qualifications: 60 cm, 10 zones. Finales trispots de 60	
D2 - 18M (POULIES)			TRISPOTS 60
D2 - 18M	80 cm, 10 zones	80cm, 6 zones; qualifications et finales	
D3 - 18M	80 cm, 10 zones	80cm, 10 zones; qualifications et finales	
BLASONS ARCS CLASSIQUES	CIBLE UNIQUE D1-D2-D3	TRISPOTS de 60 FINALES D1 CIBLE UNIQUE D2-D3	
BLASONS ARCS À POULIES			TRISPOTS 40 QUALIFICATIONS ET FINALES EN D1
			TRISPOTS 60 QUALIFICATIONS ET FINALES EN D2

ÉPREUVES PAR DIVISION

D1	NOMBRE DE FLÈCHES		TYPE DE CONCOURS EN PHASE FINALE	MINIMAS D'ENTRÉE
	QUALIFICATIONS	FINALES		
	2 (10 x 3 FLÈCHES)	4 VOLÉES DE 3 FLÈCHES	ÉLIMINATION DIRECTE	ARC CLASSIQUE 400/600
	TOTAL 60 FLÈCHES	1/4-1/2 FINALE ET PETITE FINALE		ARC À POULIES 450/600

D2	NOMBRE DE FLÈCHES	TYPE DE CONCOURS	MINIMAS D'ENTRÉE	
	2 (10 x 3 FLÈCHES)	ÉLIMINATION DIRECTE	ARC CLASSIQUE 360/600	
	TOTAL 60 FLÈCHES		ARC À POULIES 390/600	

D3	NOMBRE DE FLÈCHES	TYPE DE CONCOURS	MINIMAS D'ENTRÉE	
	2 (10 x 3 FLÈCHES)	ÉLIMINATION DIRECTE	300/600	
	TOTAL 60 FLÈCHES			

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle

A. LES 3 DIVISIONS

a) Épreuves de qualification

PRINCIPE : Chaque archer tire 2 séries de 10 volées de 3 flèches soit 60 flèches au total. À l'issue de cette épreuve un classement général est effectué.

Les 8 meilleurs archers par arme, catégorie d'âge et sexe sont qualifiés pour la 1^{ère} partie de la phase finale.

TEMPS DE TIR : Chaque archer dispose de 2 minutes par volée. Le feu orange apparaît pour signaler les 30 dernières secondes.

EN CAS D'ÉGALITÉ : Au classement général, les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tirage au sort avec une pièce de monnaie, le pile ou le face déterminera la position des ex aequo.

INCIDENTS DE TIR : En cas d'incident matériel, le temps de rattrapage est fixé à 40 secondes par flèche.

b) Phases finales

Les phases finales sont programmées dans les 3 divisions compétitives de la FFSA, en arc classique et arc à poulies. Les catégories d'âges ouvertes pour les finales lors des championnats de France sont : **Cadet, Sénior, Vétérans et Super-Vétérans**.

Les ¼ de finalistes sont qualifiés pour les phases finales. Les finales ne sont maintenues que s'il y a au moins 4 qualifiés dans les différentes catégories d'âges, de sexe et d'armes.

Déroulement des phases finales

Chaque Match se déroulera au meilleur des **5 sets de 3 flèches**.

Déroulement d'un match

Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1 volée de 3 flèches = 1 set)

Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les 2 archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.

Le vainqueur du match est déterminé par le nombre de sets gagnés, donc le premier archer atteignant 6 points

Départage des égalités

S'il y a égalité après 5 sets, le vainqueur du match est déterminé par un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes

B. LE CLASSEMENT

Les compétitions de tir à l'arc FFSA sont proposées en épreuves masculines et féminines. Un classement par sexe, armes et catégories d'âges sera établi, même s'il n'y a qu'un seul participant.

Les arcs classiques et les arcs à poulies font l'objet d'un classement différent.

Il n'y a pas de différence de classement entre les arcs avec viseur ou sans viseur.

C. LE RÈGLEMENT DE TIR

1. Généralités

Chaque compétiteur doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches. Le temps maximal autorisé pour une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Tout archer tirant une flèche avant ou après les signaux délimitant le temps de tir perdra le bénéfice de la flèche ayant fait le meilleur score au cours de cette volée.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire pour l'archer de changer sa corde ou de procéder à un réglage essentiel de son équipement, les arbitres devront être informés et un temps de 40 secondes par flèches non tirées doit être

accordé. S'il y a incident de ce type, l'archer ne doit pas quitter le pas de tir mais se faire remarquer en levant l'arc au-dessus de sa tête.

À l'exception des personnes handicapées physiques, les compétiteurs doivent tirer debout et sans un quelconque soutien, un pied de chaque côté de la ligne de tir.

Une ligne sera tracée 3 m devant la ligne de tir, elle servira à indiquer la distance maximale pour un tir manqué ou une flèche tombée pouvant être considérée comme n'ayant pas été tiré. Toute partie de la flèche se trouvant dans la zone des 3 m doit être considérée comme une flèche non tirée.

Il reste interdit de maintenir le bras d'arc du tireur ou de l'accompagner près du corps (soutien du dos par exemple) pendant la séquence de tir.

Dispositif particulier concernant la division 3: il est possible pour l'archer présentant des problèmes physiques ne lui permettant pas d'encocheder seul sa flèche avant le tir, d'être aidé dans ce geste (encochedage et placement sur repose flèche) par un entraîneur (toujours la même personne), qui en informera l'arbitre et le responsable du concours lors de l'inscription et avant le début des tirs.

1 entraîneur pour 4 archers d'un même club est autorisé pendant la compétition à se trouver derrière la ligne d'attente. Il peut donner de conseils pour d'éventuels réglages, mais uniquement lorsque l'archer est au repos.

2. L'échauffement

- **1^{er} cas :** l'échauffement s'effectue sur le terrain du concours pendant 30 minutes. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement. Le nombre de flèches est limité à 3 en 2 minutes. Arrêt de l'échauffement 15 minutes avant le début de la compétition. Plus de flèches d'essais supplémentaires.
- **2^{ème} cas :** si la compétition prévoit des phases finales et si celles-ci se déroulent le même jour que l'épreuve de qualification, les archers ont droit à 1 fois 3 flèches d'essai avant le 1^{er} tour uniquement. Il n'y a pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.
Si les phases finales se déroulent le lendemain veuillez vous référer au 1^{er} cas énoncé ci-dessus.

Pendant la période d'échauffement, l'entraîneur peut et cela est valable pour les 3 divisions, accompagner l'archer jusqu'aux cible (1 entraîneur pour 4 archers).

3. Ordre de tir

Chaque compétiteur est représenté sur le pas de tir par une lettre : A, B, C ou D, ainsi qu'un numéro de dossard qu'il porte au milieu du dos, ou sur son carquois.

Sur chaque pas de tir, il ne peut y avoir au maximum que 4 archers.

S'il n'y a que 2 archers, ils tirent simultanément.

Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD ...

Lors de l'utilisation de blason de 60 ou trispots de 60, A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.

Lors de l'utilisation de blason de 40 et de blasons triples de 40 placés à deux hauteurs différentes, A tire sur le blason du haut à gauche, B sur le blason du haut à droite, C sur le blason du bas à gauche et D sur le blason du bas à droite.

Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée.

Lors de l'utilisation de blasons triples verticaux de 40 cm :

Par 2 compétiteurs : A tire sur la colonne de gauche, B tire sur la colonne de droite

Par 4 compétiteurs : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais une flèche dans chaque zone score.

Si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, seule la flèche ayant la valeur la plus basse est considérée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

En règle générale l'ordre de tir doit figurer sur la cible et au pas de tir.

4. Le tir/ tenue des archers

Tenue blanche ou tenue de club uniforme. Les bermudas, jeans, chaussures autres que des chaussures de sport sont interdits.

5. Décompte des points

Après chaque volée et après avoir reposé les arcs, les archers vont aux cibles pour participer au marquage de leurs points et retirer leurs flèches.

Il est interdit de toucher aux flèches et à la cible avant que le marqueur n'ait coché les impacts et relevé les points.

Cas particuliers :

- si le fût d'une flèche touche deux couleurs, ou le cordon de séparation des zones de score, elle obtient la valeur la plus élevée des zones concernées
- lorsqu'une flèche atteint la cible et rebondit, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible, à condition que tous les impacts précédents aient été cochés et qu'un impact ou un repère d'impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint la cible et la traverse de part en part, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible à condition que tous les impacts antérieurs aient été convenablement cochés et qu'un impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint l'encoche d'une autre flèche et y reste encastrée, elle doit être comptée à la valeur de la flèche atteinte
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et rebondit ensuite de la cible, elle doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que la flèche endommagée puisse être identifiée
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et se plante ensuite en cible après avoir été déviée, elle doit être comptée suivant sa position en cible
- lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée
- Si plus de 3 flèches appartenant au même archer se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses sont comptabilisées.

Article 3 : L'arbitrage

A. L'ARBITRE

- ⇒ En attendant la mise en place d'un corps arbitral FFSA, les arbitres de la FFTA seront sollicités pour officier les rencontres officielles du calendrier fédéral Sport Adapté.
- ⇒ La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions.
- ⇒ Le règlement applicable est celui de la FFSA. L'organisateur devra mettre à disposition ce règlement aux arbitres FFTA au moins une semaine avant la compétition.
- ⇒ Pour les archers du Sport Adapté, la compétition est souvent crispante. Les arbitres seront des « guides » pour que la rencontre puisse se dérouler dans de bonnes conditions.
- ⇒ Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements.
- ⇒ Lors d'un championnat de France, il faut un arbitre pour 7 cibles.
- ⇒ L'arbitre effectue toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons, feuilles de marques...) au bon déroulement du concours.
- ⇒ L'arbitre contrôle l'affectation des cibles.
- ⇒ L'arbitre dirige l'échauffement en concertation avec le directeur des tirs.
- ⇒ L'arbitre contrôle la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.
- ⇒ L'arbitre contrôle les équipements des archers.

B. LES MARQUEURS

- ⇒ Les compétiteurs de la FFSA ayant quelques difficultés pour remplir d'une manière autonome les fiches de marques, l'organisateur devra prévoir un marqueur par cible.
- ⇒ Les marqueurs sont placés sous l'autorité des arbitres.
- ⇒ Les marqueurs cochent l'impact après chaque volée.
- ⇒ Les marqueurs portent la valeur des flèches en ordre décroissant sur la feuille de marque. S'il y a litige sur un point l'arbitre est appelé, il est le seul habilité à définir la valeur de cette flèche.
- ⇒ Lors d'un championnat de France, les entraîneurs des archers ne peuvent pas être marqueurs.

C. LE DIRECTEUR DES TIRS

- ⇒ Le directeur des tirs (championnats de France) devrait être de préférence un arbitre assistant ou un arbitre fédéral FFTA.
- ⇒ Il veille au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition.
- ⇒ Il gère les différentes séquences de tir aux moyens des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet.
- ⇒ Les arbitres s'entendent avec lui pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipement, les interruptions de tir.

D. POINTS À CONTROLER

- ⇒ Equerrage du terrain
- ⇒ Distances de tir
- ⇒ La sécurité derrière les cibles, à gauche, à droite.
- ⇒ Vérifier les lignes d'attente, d'arc, de tir, des cibles.
- ⇒ Vérifier les couloirs de cible ainsi que le numérotage des pas de tir.
- ⇒ Vérifier la signalisation : feux, horloge digitale, panneaux rayés, rythme de tir.
- ⇒ Vérifier le matériel de rechange : blasons, agrafeuses, stramits, renforts de stramits.
- ⇒ Vérifier l'éclairage, tables, chaises, repose arcs, tableaux de marquages de résultats, sonorisation, toilettes, poubelles.

E. RÉCLAMATION, APPELS ET LITIGES

La commission technique

Elle est composée de l'arbitre responsable de la compétition qui sera le président de la commission, assisté de deux autres arbitres. La fonction de cette commission est de veiller au bon déroulement des épreuves, à la bonne application des règlements FFSA Tir à l'Arc.

Le jury d'appel

Le jury d'appel est composé de 3 membres :

- Le directeur sportif fédéral tir à l'arc FFSA (ou son représentant délégué)
- L'arbitre responsable de la manifestation
- Le directeur technique national FFSA (ou son représentant délégué).

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible.

Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

RECLAMATION

Les réclamations doivent être formulées par écrit et doit comporter :

- Nom et Prénom du demandeur et fonction
- N° de dossard de l'archer concerné
- Date et heure du dépôt de la réclamation
- Exposé de la réclamation
- Signature du demandeur

Les trophées et récompenses qui pourraient faire l'objet d'une contestation ne doivent pas être remis tant que la décision du jury n'a pas été communiquée.

PODIUM

Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

ABANDON

Il y a abandon lorsqu'il n'y a plus de reprise de tir. D'une manière générale l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition. L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales). L'archer qui a abandonné a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

ENVOI DES RESULTATS

Les résultats des championnats départementaux et régionaux doivent parvenir par moyen informatique au DSF dès la fin de la compétition.

Les résultats des championnats de France doivent parvenir à la FFSA et au DSF dès la fin de la compétition également par transmission informatique.

PHOTOS

Concernant les photographes de clubs, les photos seront autorisées uniquement lors de la cérémonie de clôture.

Article 4 : l'organisation matérielle

AMÉNAGEMENT DE LA SALLE POUR UNE COMPÉTITION OFFICIELLE

1. **La zone de tir** : elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance sur la distance sera de ± 10 cm à 18 mètres.
2. **La ligne d'attente** : matérialisée à 3 m au moins en arrière de la ligne marquant le pas de tir. La zone comprise entre ces deux lignes est libre de tout objet ou personne, sauf les arbitres.
3. **La ligne d'arcs** : située à 3 m au moins derrière la ligne d'attente. La zone comprise entre ces deux lignes est prévue pour les arcs. Derrière la ligne d'arc sont placés les archers en attente ainsi que les entraîneurs des archers (1 pour 4 archers du même club).
4. **Les blasons** : types de blasons :
 - simples : diamètre de 40, 60, 80, 80 (6 zones)
 - trispots : diamètre de 40, 60
5. **Les buttes de tir** : elles doivent être installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 15 ° par rapport à la verticale. Toutes les buttes doivent être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée.
6. **Les cibles** : les cibles utilisées sont des stramits de 130cm au minimum (côté ou diamètre).
7. **La hauteur des centres** : le centre de l'or doit se trouver à 130 cm au-dessus du sol. Lorsque des trispots verticaux sont utilisés, cette hauteur s'applique au spot du milieu. Si on utilise des trispots disposés en carré, la hauteur de 100 cm s'applique aux centres inférieurs. L'espacement entre les blasons placés à la même hauteur devra être au moins de

15 cm entre leurs plus proches zones de scores. Tandis que la hauteur de 160 cm s'applique aux centres supérieurs. La tolérance de positionnement ne devra pas excéder ± 2 cm.

8. **Les couloirs :** devront avoir une largeur d'au moins 160 cm et ne pas comporter plus de 2 compétiteurs tirant en même temps, de manière à ce que chaque archer dispose d'au moins 80 cm. Le point correspondant au centre de chaque cible devra être matérialisé sur le pas de tir.
9. **Le contrôle des temps de tir :**
- matériel acoustique → le directeur de tir doit contrôler le tir, le début et la fin du temps sont indiqués au moyen d'un sifflet ou de tout autre dispositif donnant des signaux sonores audibles
 - le matériel optique → en plus du matériel acoustique ci-dessus, chaque limite de temps sera indiquée au moyen de :
 - feux et ou d'horloges digitales synchronisées
 - fanions, panneaux ou tout autre dispositif simple. Le matériel acoustique à la priorité en cas de désaccord entre le matériel acoustique et le matériel optique.
10. **Equipements divers :**
- mise en place d'un dispositif pour indiquer l'ordre des tirs (AB – CD, etc.). Les lettres doivent être assez grandes pour être lisibles par tous les compétiteurs depuis leur position de tir
 - mise en place d'un tableau d'affichage des résultats
 - des chaises ou des bancs en nombre suffisant, voire des tables derrière la ligne d'attente pour les compétiteurs, les entraîneurs et les officiels
 - un podium pour la remise des récompenses
 - chaque compétiteur doit porter un dossard dont le numéro doit être visible en toute circonstance
 - numérotation des buttes de tir (1, 2, 3,)

Article 5 : Présentation du matériel de tir

Ce chapitre définit le type d'équipement que les compétiteurs sont autorisés à utiliser lorsqu'ils souhaitent participer à des compétitions de tir à l'arc en sport adapté.

Les archers peuvent indifféremment utiliser des arcs recourbés (classiques), ou à poulies (compounds), équipés ou non de stabilisateurs et viseurs.

Chaque compétition sera précédée d'une inspection du matériel, effectuée par l'arbitre, qui s'assurera de sa conformité et pourra prendre si nécessaire, toutes dispositions qu'il jugera utiles.

A. L'arc recourbé

1. **Un arc** de n'importe quel type peut être utilisé à condition qu'il réponde au principe et à la définition dûment approuvée du mot arc, à savoir :
- une poignée rigide comprenant un point de prise
 - deux branches souples aux extrémités desquelles se trouve une poutre avec une gorge pour recevoir une corde
 - l'arc est mis sous tension par une seule corde fixée directement et uniquement aux deux poutres et lors de l'utilisation est tenue d'une main par sa poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent, retiennent et lâchent la corde

2. **Une corde** d'arc qui peut-être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec :

- une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde
- un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche
- un ou deux repères d'encoche pour localiser le point d'encoche
- à chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc

En outre un accessoire et un seul est autorisé sur la corde pour servir de repère à la lèvre ou au nez (sucette).

La tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'œilleton, marque ou de tout autre dispositif.

3. **Un repose flèche** qui peut-être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les repose flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4. **Un seul contrôleur d'allonge** ou clicker sonore ou visuel, autre qu'électrique ou électronique peut-être utilisé.

5. **Un viseur ou un repère sur l'arc** pour viser sont autorisés mais en aucun moment on ne peut utiliser plus d'un seul de ces dispositifs.

Un viseur destiné à orienter l'arc vers la cible et permettant un réglage tant latéral que vertical est soumis aux exigences suivantes :

- il ne doit comporter aucun prisme, lentille, verres grossissants, dispositif de pointage électrique ou électronique, ni procurer plus d'un seul point de visée. Une extension à laquelle le viseur est fixé est autorisée
- un repère est une marque simple faite sur l'arc pour viser. Cette marque peut être faite au crayon, avec un ruban adhésif ou toute autre matière de marquage adéquate
- une plaquette ou ruban adhésif avec les marques de distances peut être fixé sur l'arc comme aide mémoire, mais ne doit en aucun cas offrir une aide supplémentaire de visée.

6. **Des stabilisateurs et des amortisseurs** sont autorisés.

7. **Des flèches** de tout type peuvent être utilisées. Une flèche comporte un tube avec une pointe, une encoche, un empennage. Les flèches de chaque compétiteur doivent être marquées sur le tube à son nom ou à ses initiales. Toutes les flèches utilisées doivent être de même modèle et de même couleur d'empennage, d'encoches identiques.

Une protection des doigts est autorisée sous forme de protège doigts, de gants, de palette pour tirer, retenir et décocher pour éviter de pincer la flèche peut-être utilisée.

Un décocheur est interdit.

Des jumelles peuvent être utilisées par l'archer pour localiser les flèches.

8. **Brassards, dragonne, carquois de ceinture** sont obligatoires.

B. L'arc à poulies

Cet arc est encore appelé compound ou à cames ou arc moderne de précision.

1. **Un arc à poulies** est un arc où la traction de la corde est mécaniquement assistée par un système de cames et ou de poulies. La puissance maximale autorisée pour le tir en salle Sport Adapté est de 50 livres.
2. **Une corde d'arc** peut être faite de n'importe quel nombre de brins avec un tranche fil central pour supporter la traction des doigts ou du décocheur. Un point d'encochage peut être ajouté pour tenir correctement la flèche. Pour localiser ce point, un ou deux repères d'encochage de la flèche peuvent être installés. Sucette et nasette permettant un repère sur les lèvres est autorisée, ainsi qu'une visette avec ou sans rappel élastique de maintien en ligne.
3. **Un repose flèche** réglable est autorisé pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique.
4. **Un viseur** fixé sur l'arc, permettant un réglage latéral et vertical est autorisé. Le système de visée peut comporter un système de niveau et ou des prismes et ou des lentilles grossissantes. Une extension sur laquelle le viseur est fixé est autorisée. Les systèmes électriques ou électroniques sont interdits.
5. **Autres données :**
 - des stabilisateurs et amortisseurs sont autorisés
 - les flèches → idem que les dispositions concernant l'arc recourbé
 - protection des doigts → idem que pour l'arc recourbé plus possibilité d'utiliser un décocheur à décoche mécanique
 - les jumelles → idem que pour l'arc recourbé
 - brassards, dragonne, carquois de ceinture sont obligatoires.

Article 6 : Les championnats de France

A. Inscriptions

- Pour être sélectionné aux championnats de France D1-D2-D3 Tir à l'Arc, chaque archer doit avoir participé à un championnat départemental et régional de la saison en cours.
- Les résultats officiels des championnats départementaux et régionaux auxquels les archers ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.
- Les résultats devront être validés par les instances responsables (CD-CR).
- Au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en tir à l'arc, les conditions d'inscription du sportif concerné seront étudiées par la commission tir à l'arc en début de saison sportive.
- En l'absence de ces documents les inscriptions ne seront pas pris en compte par l'organisateur.

B. Catégories d'âges

- Les catégories d'âges ouvertes vont de cadet à vétéran, masculins et féminins dans les trois divisions.
- Un simple surclassement est possible. Le classement de l'archer se fera dans la catégorie de son surclassement. ex : un minime peut participer s'il a un simple surclassement.

C. Résultats

- A l'issue des épreuves il y aura un classement par sexe, catégorie d'âge, arme, même s'il n'y a qu'un seul participant.
- Les maximas non respectés entraîneront la non prise en compte des résultats lors du classement final de la rencontre. Les archers concernés seront orientés vers le niveau immédiatement supérieur pour la saison suivante.

D. Records de France

- La FFSA reconnaît comme record de France toute performance améliorée ou établie dans une catégorie ouverte aux championnats de France.
Cette homologation concerne les archers évoluant en division 1-2-3.

E. Blasons utilisés

- Voir article distances et blasons.
- Le choix des trispots (verticaux ou triangulaires) en D1 doit être annoncé par l'organisateur dans le dossier d'inscription.

F. Cérémonie des récompenses

- Les championnats de la FFSA sont des circonstances solennelles. Il est de ce fait normal que les compétiteurs portent soit des tenues blanches ou une tenue de club uniforme. Les bermudas, le short, le jean ainsi que les chaussures autres que les chaussures de sports sont interdits.
- Sur le podium la tenue sportive est de rigueur
- Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

G. Rôle du directeur sportif fédéral tir à l'arc lors des championnats de France

Son rôle sera de :

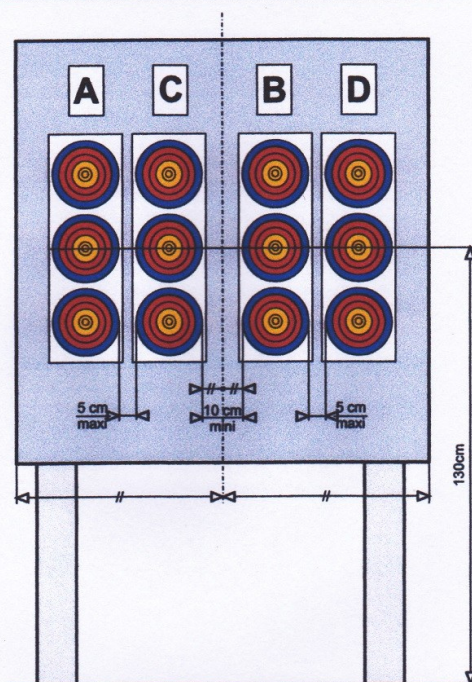
- Maintenir une collaboration étroite entre l'organisateur et la FFSA
- Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur
- Prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser sont conformes aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFSA
- Être présent sur les lieux du championnat dès la veille, afin de prendre les dernières décisions, si nécessaire
- Superviser l'attribution des cibles
- Organiser et présider la réunion des entraîneurs ou responsables de clubs FFSA à la veille du championnat
- Superviser la cérémonie des remises de récompenses
- Résoudre tout problème qui ne concerne pas l'arbitrage.

DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMMOUCE 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

A - 3 - QUATRE MONO-CARTES TRISPOT DE 40 cm VERTICAL



DIVISION 1

ARC A POULIES

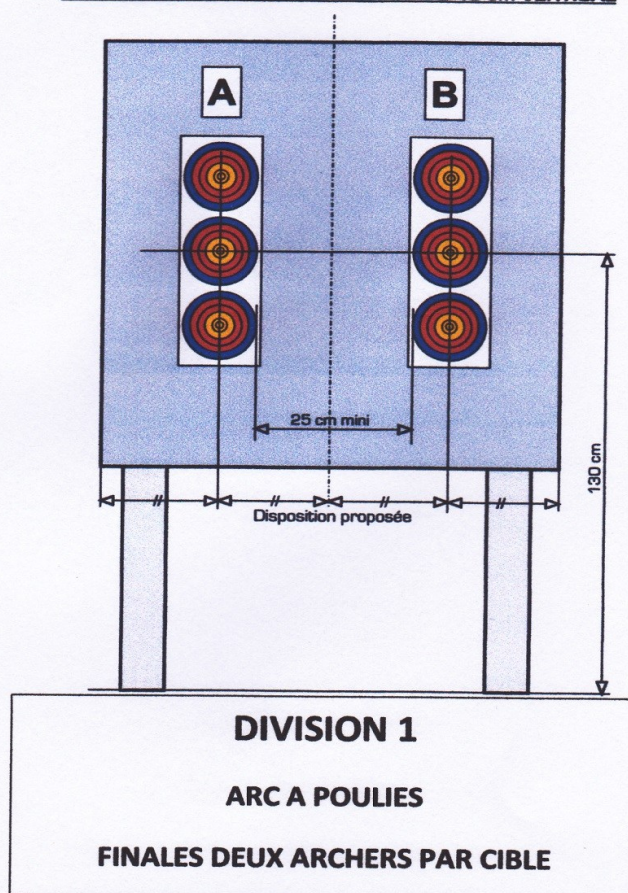
QUALIFICATIONS QUATRE ARCHERS PAR CIBLE

DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMDAUCE 2002-2008

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

A - 1 - DEUX MONO-CARTES TRISPOT DE 40 cm VERTICAL

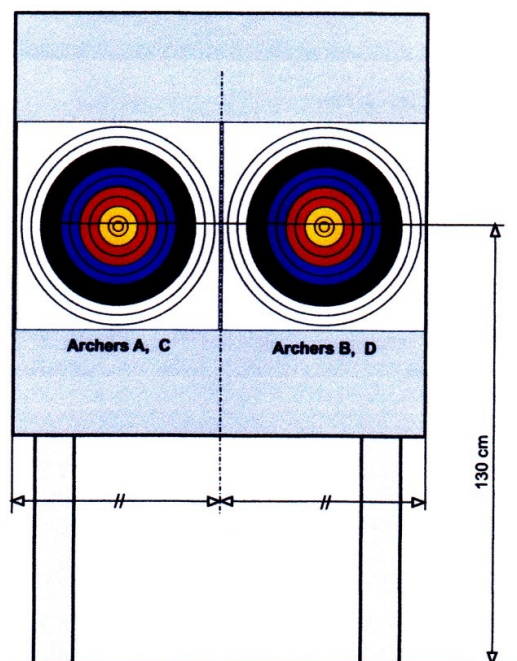


DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMDAUCE 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

B - 5 - DEUX BLASONS DE 60 cm



DIVISION 1

ARC RECURVE

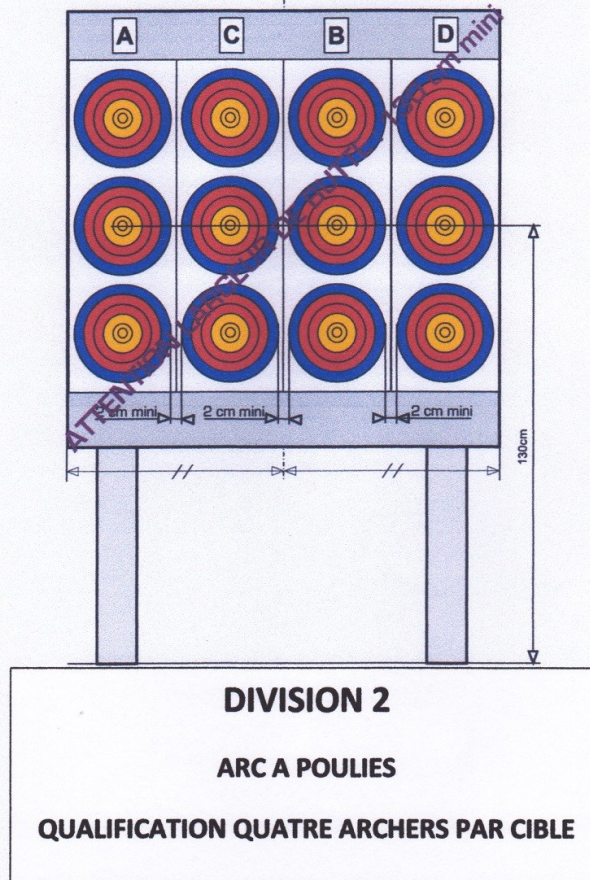
QUALIFICATIONS QUATRE ARCHERS PAR CIBLE

DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMIDAUCE 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

B - 3 - QUATRE MONO-CARTES TRISPOT DE 60 cm VERTICAL

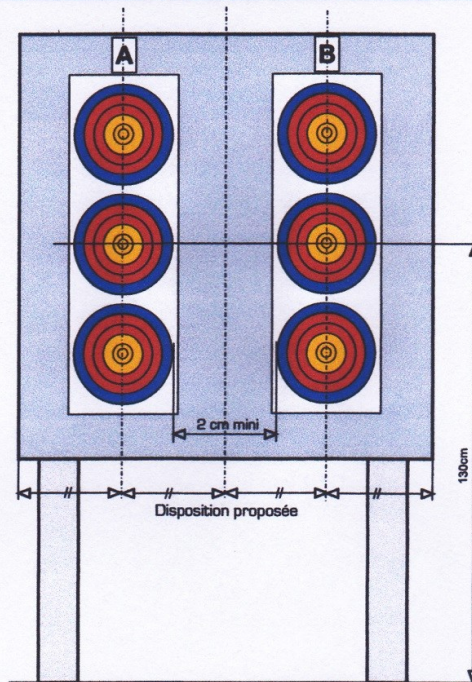


DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMIDAUXE 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

B - 1 - DEUX MONO-CARTES TRISPOT DE 60 cm VERTICAL



DIVISION 1 ET 2

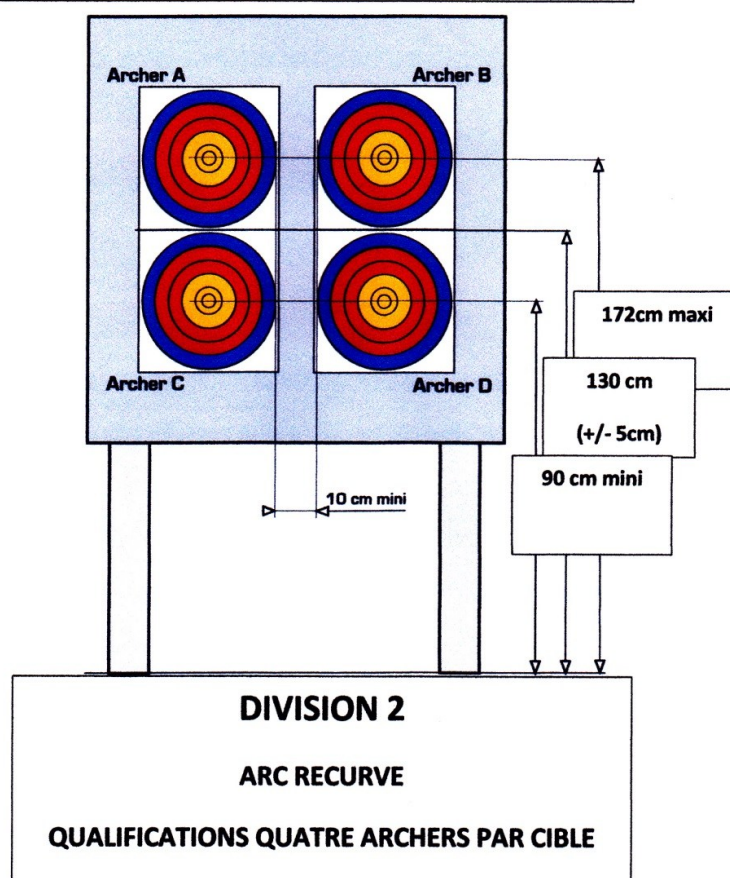
ARC RECURVE + ARC A POULIES
FINALES DEUX ARCHERS PAR CIBLE

DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMDAUCE 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

BLASONS REDUITS DE 80 CM A 6 ZONES DU 5 AU 10

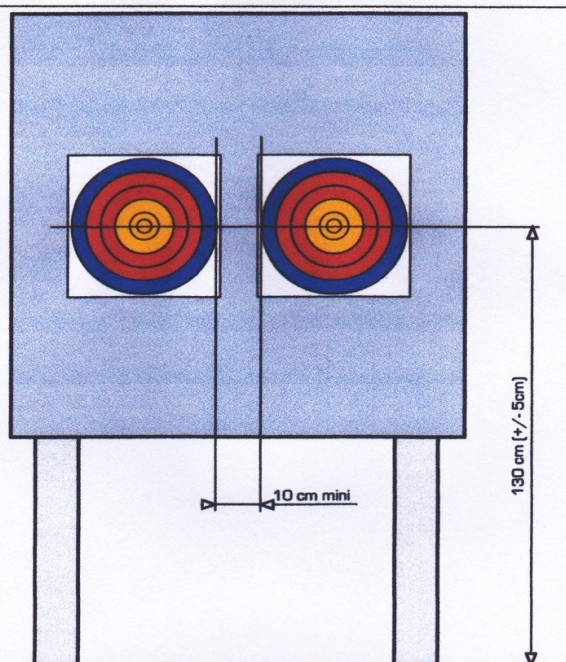


DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMIDAUC 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

BLASONS DE 80 CM REDUITS A 6 ZONES DU 5 AU 10



DIVISION 2

ARC RECURVE

FINALES DEUX ARCHERS PAR CIBLES

DISPOSITION DES BLASONS

Copyright JAMOUX 2002

FORMATION ARBITRE FÉDÉRAL FFTA

C - 5 - BLASON UNIQUE DE 80 cm

